



Le 8 mars 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **RESTONS VIGILANTS !**

Dans son communiqué du 9 février, le front commun entendait obtenir des engagements concrets :

- en matière d'emplois ;
- sur l'avenir des écoles / institutions ;
- sur le tronc commun ;
- par rapport aux conditions d'apprentissage des élèves ;
- sur la charge de travail des personnels ;
- sur l'évaluation des personnels ;
- sur l'octroi des moyens suffisants par rapport aux objectifs fixés.

Après une longue négociation, le Groupe central a révisé son projet d'avis n° 3. En synthèse, cette révision prévoit un investissement complémentaire dans l'enseignement, avec un pic de l'ordre de 220 millions aux alentours de 2020. La plupart des économies sont reportées vers 2027-2028.

Par rapport aux engagements demandés par le front commun le 9/02 :

- en matière d'emplois : le Gouvernement s'engage à maintenir le volume global de l'emploi et à assurer un emploi dans l'enseignement pour tout membre du personnel en place (pas nécessairement dans la même fonction) ;
- sur l'avenir des écoles / institutions : les normes seront revues afin de préserver les écoles qui seraient menacées suite aux restructurations envisagées dans le Pacte.
- sur le tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire :
  - engagement de 1100 ETP en maternel dès 2017 ;
  - encadrement complémentaire pour l'accompagnement des élèves dès 2019 dans le fondamental ;
  - entrée dans le tronc commun pour la première cohorte en 2020 et fin en 2027 ;
  - implémentation progressive, évaluation et révision si les objectifs ne sont pas atteints ;
- par rapport aux conditions d'apprentissage des élèves :
  - réduction de la taille de certains groupes / classes ;
  - limitation stricte des dérogations ;
- sur la charge de travail des personnels :
  - articulation du travail collaboratif avec conseils de classe et interdiction de surcharge lorsque les conseils de classe sont les plus nombreux, 60 périodes annuelles de travail collaboratif ;
  - suppression des plages horaires dès 2018 ;
  - réduction de la charge des profs de PP à 28 h en 2018 ;
  - réduction de la charge des profs de PP à 26 h en 2027 pour les professeurs nommés ;

- sur l'évaluation des personnels :
  - dans le cadre du plan de pilotage, l'évaluation sera exclusivement formative.
  
  - Pour l'évaluation « sanction » :
    - procédure contradictoire inscrite dans les statuts ;
    - recours auprès d'une instance « neutre » ;
    - sanction possible après deux évaluations « défavorable » consécutives réparties sur deux années scolaires ;
- sur l'octroi des moyens suffisants par rapport aux objectifs fixés :
  - investissement de plus de 220 millions aux alentours de 2020, de l'ordre de 50 à 70 millions aux alentours de 2030.

En outre, pour l'enseignement qualifiant, le Groupe central réaffirme toute l'importance de l'alternance au sein de l'enseignement qualifiant et envisage la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur au terme d'une 6<sup>e</sup> de qualification.

**Dans l'introduction, il est précisé : « Par ailleurs, les membres du GC affirment leur volonté commune de travailler à la mise en œuvre du Pacte dans le cadre des équilibres que le présent avis contient pour le court, le moyen et le long terme. *Le présent avis n'emporte toutefois pas l'accord de leurs organisations sur les modalités de concrétisation des mesures du Pacte qui restent à négocier et à définir au fur et à mesure de sa mise en œuvre dans le cadre des points d'équilibre précités* ».**

Le Front commun défendra le texte auprès de ses instances respectives afin de préserver les acquis de la négociation et restera vigilant tout au long du processus.

Joseph THONON

Eugène ERNST

Masanka TSHIMANGA

Joan LISMONT

Marc MANSIS

CGSP-Enseignement

CSC-Enseignement

SLFP-Enseignement

SEL-SETCa

CGSLB-Appel